



Transformation des 2 places de parking en 1 box

Par **alain andre**, le **15/07/2014** à **09:43**

Un copropriétaire souhaite transformer 2 places de parking contiguës en 1 box. Ces 2 places de parking se situent au centre d'un parking en sous sol. Pour cela il propose de fermer 3 cotés avec des parpaings placés entre des piliers béton armé de soutien du bâtiment. Le 4 eme sera fermé par une porte.

Habituellement - dans tout ce que j'ai vu - ces fermetures sont faites en cloison grillagés. Cout ? ou autre raison ?

Il a l'accord des 3 ou 4 propriétaires mitoyens pour faire cette modification. Et demande celui de la Copropriété.

Y a t il une réglementation spéciale ? des autorisations a obtenir de la part des services techniques de la ville, des pompiers, de la police ou autres ???? architecte,

Faut il qu'il signe un document pour conserver la destination de parking en box pour garer des véhicules ? et non en garde meuble ou appartement ???

Par **domat**, le **15/07/2014** à **20:16**

bjr,

si ce projet concerne le sous sol de votre copropriété, il faut que le projet soit conforme au règlement de copropriété et que le copropriétaire obtienne l'accord de votre assemblée générale.

il faut que le copropriétaire prenne à sa charge la modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété par acte notarié et publicité foncière.

il faudrait savoir si ces places de parking sont des parties privatives ou des parties communes éventuellement à usage privatif.

vous pouvez exiger que le copropriétaire vous fournisse l'avis d'un architecte sur ce projet et qu'il ne met pas en cause la solidité de l'immeuble.

il faut vérifier si dans ce futur box il ne passe des réseaux qui doivent rester accessible en permanence.

cdt